15e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DE LA CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES RÉGIONALES EUROPÉENNES (CALRE)

Fiche synthèse

ACTIVITÉ

- Activité de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les institutions européennes (DANRIE)
- L'Aquila (région des Abruzzes, Italie)
- 24 au 26 novembre 2011

PARTICIPANTES

- Mme Fatima Houda-Pepin, première vice-présidente de l'Assemblée nationale (ANQ)
- Mme Catherine Durepos, secrétaire administrative de la DANRIE.

CONTEXTE

- La CALRE est une organisation regroupant les présidents des parlements régionaux à pouvoirs législatifs de l'Union européenne (UE). (74 régions représentant plus de 200 millions de personnes).
- Plus précisément, la CALRE comprend les parlements :
    - des communautés autonomes de l'Espagne;
    - des conseils régionaux de l'Italie;
    - des parlements des Länder de l'Autriche et de l'Allemagne;
    - des assemblées des régions et communautés de la Belgique;
    - du Parlement autonome d'Åland (Finlande);
    - des assemblées régionales des Açores et de Madère (Portugal);
    - des assemblées de l'Écosse, du Pays de Galles et de l'Irlande du Nord (Royaume-Uni).
- Plusieurs membres de la CALRE sont des partenaires de l'ANQ au niveau bilatéral tels que les parlements de la Bavière, de la Catalogne, de la Wallonie et de la Fédération Wallonie – Bruxelles – Communauté française.
- Les objectifs de la CALRE s'articulent principalement autour de la volonté d'une plus grande reconnaissance des parlements régionaux dans le processus d'intégration européenne afin de garantir le principe de subsidiarité des régions au sein de l'UE.

CONTEXTE (SUITE)

- La CALRE est composée de 3 organes principaux : la présidence, le comité permanent et l'Assemblée plénière. Cette dernière réunit les présidents des parlements membres sur une base annuelle afin de faire le point sur le travail réalisé au cours de l'année, d'adopter une déclaration institutionnelle et d'élire un nouveau président.
- Les activités de la CALRE s'opèrent également au sein de 5 groupes de travail, chacun étant présidé par un Parlement membre.
- En 2006, le président de la CALRE avait invité l'ANQ à son Assemblée plénière. Un député québécois avait alors effectué une présentation sur l'expérience de l'ANQ à titre d'Assemblée fondatrice de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA).
- En février 2011, le président de la CALRE a participé à titre d'observateur à la Conférence interparlementaire sur la diversité des expressions culturelles qui s'est tenue à Québec. À cette occasion, il s'est entretenu avec le président de l'ANQ et a invité l'ANQ à participer à l'Assemblée plénière de L'Aquila.

THÈMES

- L'application du principe de subsidiarité à la suite de l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne
- La cyberdémocratie
- La démocratie régionale
- L'équilibre entre zones rurales et zones urbaines
- Le fédéralisme fiscal.

OBJECTIFS ET ENJEUX

- Approfondir nos connaissances sur la CALRE, sur son mode de fonctionnement ainsi que sur les enjeux qu'elle aborde.
- Renforcer les relations de l'ANQ avec ses partenaires institutionnels et développer son réseau auprès des acteurs de la politique régionale européenne.
- Contribuer au rayonnement institutionnel de l'ANQ auprès de régions européennes à pouvoirs législatifs et de leurs parlementaires.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS

- La première vice-présidente de l'ANQ est intervenue lors de l'Assemblée plénière, en y présentant le Québec et les perspectives de collaboration entre notre Parlement et la CALRE. La représentante de l'ANQ a ainsi pu présenter aux autres présidents de Parlement présents le modèle de démocratie régionale et les compétences législatives propres au Québec.

COMMENTAIRES/CONCLUSIONS (SUITE)

- La présence de l'ANQ à cette activité de la CALRE a été l'occasion d'approfondir sa connaissance du fonctionnement de cette institution, d'appréhender les préoccupations des régions d'Europe et d'établir des contacts avec des membres d'un réseau d'intérêt pour l'ANQ du point de vue des enjeux débattus ainsi que de la nature et des compétences des parlements participants.
- La participation de l'ANQ à cette Assemblée plénière a permis d'identifier, parmi les objectifs de certains groupes de travail de la CALRE, des pistes de collaboration intéressantes, notamment en ce qui a trait aux modèles institutionnels de la démocratie régionale, à l'utilisation des nouvelles technologies dans les parlements ainsi qu'à l'égalité des chances et l'implication des femmes dans la vie politique.
- Cette rencontre a par ailleurs permis à l'ANQ de renforcer ses liens avec les assemblées législatives européennes partenaires.

COÛT

- Per diem et autres frais	1 582,34 $
- Transport	2 556,84 $
Total	**4 139,18 $**